

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Énoncé sur les pratiques respectueuses de l'environnement dans les pharmaciens d'hôpital (2001)



Canadian Society of Hospital Pharmacists
Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux

Énoncé sur les pratiques respectueuses de l'environnement dans les pharmaciens d'hôpital

Publié par la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (SCPH), Ottawa, Ontario. Édition 2001. L'utilisation de ce document a été autorisée par le Conseil de la SCPH en 2001.

Citation suggérée:

Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux. Énoncé sur les pratiques respectueuses de l'environnement dans les pharmaciens d'hôpital. Ottawa (ON) : Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux; 2001.

© Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux 2001

Le Conseil de la SCPH a retiré ce document en avril 2018. Bien que son contenu soit considéré comme périmé, le document demeure accessible pour que les lecteurs puissent avoir accès à de l'information leur permettant de présenter des références ou de réaliser une recherche rétrospective.

Afin d'obtenir la version actuelle de ce document, veuillez consulter le site Web de la SCPH. Il est possible, cependant, qu'il n'existe pas de version récente.

Tous droits réservés. Les publications de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux peuvent être obtenues en s'adressant à:

30 impasse Concourse, unité 3
Ottawa ON K2E 7V7
Téléphone: 613.736.9733
Fax: 613.736.5660
Internet: www.cshp.ca

Une copie électronique de ce document est disponible pour usage personnel :

- pour les membres de la SCPH, sur le site web de la Société à www.cshp.ca.
- pour les non-membres de la SCPH, moyennant certains frais, en communiquant avec la directrice des publications à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Toute demande d'autorisation pour reproduction ou traduction des publications de la SCPH – que ce soit pour la vente ou pour une distribution non commerciale – devrait être adressée à la directrice des publications de la SCPH aux coordonnées mentionnées ci-dessus.

Cette publication présente le point de vue de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux. Elle a été approuvée après un examen minutieux des données probantes disponibles. Toutes les précautions raisonnables ont été prises par la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux pour vérifier l'information contenue dans cette publication.

La Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux n'est pas un organisme de réglementation.

Cette publication est distribuée sans garanties d'aucunes sortes, qu'elles soient expresses ou tacites. Bien que l'utilisation principale de cette publication soit mentionnée à la rubrique « portée » du document, il est important de noter qu'il est de la responsabilité des utilisateurs de cette publication de juger de sa pertinence pour les besoins fixés, ceci dans le contexte de leur pratique et dans leur cadre juridique particulier.

En aucun cas, la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux ou toute personne ayant pris part à l'élaboration ou à la révision de la publication ne seront tenues responsables des dommages découlant de son utilisation.

Les publications officielles de la SCPH sont sujettes à des révisions périodiques et toute suggestion d'amélioration est la bienvenue et sera transmise au comité approprié. Lorsque plus d'une version d'une publication existe, la plus récente version remplace la ou les versions précédentes. Les utilisateurs des publications de la SCPH sont avisés de vérifier sur le site Web de la Société pour obtenir la dernière version d'une publication.

Toutes les questions concernant cette publication, y compris les demandes d'interprétation, doivent être adressées à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux aux coordonnées mentionnées ci-dessus.

RETIRED

Énoncé sur les pratiques respectueuses de l'environnement dans les pharmaciens d'hôpital

LES SERVICES DE PHARMACIE DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ONT LA RESPONSABILITÉ DE MINIMISER LA QUANTITÉ DE DÉCHETS QU'ILS PRODUISENT ET DE RECOURIR À L'INFORMATION ET AUX SERVICES DONT ILS DISPOSENT POUR GÉRER LES DÉCHETS INÉVITABLES.

La mise en place de politiques et de procédures au niveau du service de pharmacie et de l'établissement est le meilleur moyen d'assurer des pratiques respectueuses de l'environnement. En élaborant des politiques de recyclage, les pharmaciens doivent veiller à assurer la confidentialité des dossiers des patients. Les politiques générales d'élimination des déchets de l'établissement doivent être revues pour s'assurer qu'elles sont adéquates. À ce sujet, on devrait consulter les *Lignes directrices sur la manutention et l'élimination des substances pharmaceutiques dangereuses* publiées par la SCPH.

Voici une liste non exhaustive de considérations générales pour limiter les déchets :

- a) promouvoir des programmes de réduction, de réutilisation ou de recyclage à l'échelle de l'établissement;
- b) faire des photocopies à double face;
- c) recycler et réutiliser le papier, dans la mesure du possible;
- d) recourir à un système informatisé d'ordonnance et de tenu de dossier médical;
- e) utiliser un système de courrier électronique pour les notes de service, les comptes rendus, etc.;
- f) recourir à des contenants réutilisables pour distribuer les médicaments aux unités de soins (p. ex., fourre-tout, bacs);
- g) choisir un système de distribution des médicaments intraveineux en se fondant, en partie, sur l'option qui produit le moins de déchets (p. ex., minisacs, pousse-seringue, «buretrol»/«soluset»);
- h) utiliser des flacons à doses multiples, dans la mesure du possible;
- i) utiliser une seringue à doses multiples pour les mélanges en lots;
- j) normaliser la concentration des solutions intraveineuses (p. ex., héparine, théophylline);

- k) normaliser les doses de certains médicaments (p. ex., céfuroxime en pédiatrie);
- l) distribuer en vrac certains produits qui présentent un risque limité d'erreur médicamenteuse (p. ex., les antiacides et les laxatifs liquides), pour réduire les déchets d'emballages;
- m) revoir les dates de péremption pour limiter le gaspillage des médicaments; et
- n) encourager les fabricants à utiliser du matériel d'emballage écologique.

Les services de pharmacie des établissements de santé, seuls ou par l'entremise de groupes d'achats, ont l'occasion d'inciter les fabricants à fabriquer des produits qui ne nuisent pas à l'environnement. Les fournisseurs constituent la principale source de renseignements techniques sur la composition des produits pharmaceutiques et les différentes façons d'éliminer ces derniers. On devrait les encourager à prendre les mesures nécessaires pour réduire au minimum les répercussions environnementales associées à la conception et à la mise en marché de leurs produits, pourvu que ces mesures ne compromettent pas la viabilité ou l'intégrité des produits.

BIBLIOGRAPHIE

- Baetz, BW. Parenteral Packaging Waste Reduction. *JCPH*, 1990 (43); 179-181, 195.
- Besler, C. The Greening of Hospitals. *Reg. Nurse*, 1990 (2); 13-6.
- Gorenstien, F. Treating Trash. *Can Pharm J*, 1991 (5); 250-2.
- James-Perdok, L. The Role of the Hospital Pharmacist in the Management of Hospital Waste. *Can Hosp Forum*, 1991 (1); 4-7.

Énoncé de mission:

La SCHP est la voix nationale des pharmaciens engagés à l'avancement de l'utilisation sécuritaire et efficace des médicaments, et des soins aux patients dans les établissements de santé.



Département OMS Médicaments essentiels et autres. Principes directeurs applicables aux dons de médicaments. Organisation mondiale de la santé, 1999. (Organisation mondiale de la santé, 1211 Genève 27, Suisse).

RETOUR